

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf septembre à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de Fontenay le Marmion se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Maryan SENK, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Présents : ANQUETIL Gérard ; BAYRAC Olivier ; BOGAERT Béatrice ; DUMENIL Gilles ; EVEN Sandrine ; JOIMEL Christine ; LEMAIRE Rodrigue ; LERICHEUX Elisabeth ; LEVALLOIS Nathalie ; LOUVARD Henri ; SAVORGNAN Frédéric ; SENK Maryan ; VENTE Michel ;

Absent Excusé : //

Absents : BRIARD Marion ; CHAPITEAU Stéphanie ; GILLARD Thierry ; MEZIERES Sandrine ; MOISSON Stéphanie ; VANDERMEERSCH Bruno

Pouvoirs : //

Secrétaire : VENTE Michel

DATE DE CONVOCATION 12 sept 2019

DATE D’AFFICHAGE : 12 septembre 2019

SDEC REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ – 2019-09-01

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, tels que celui du SDEC Energie auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 13 voix pour :

Adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distributions de gaz.

CONVENTION PLURIANNUELLE LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - 2019-09-02

Dans le cadre de l'organisation des temps périscolaires de la commune de Fontenay Le Marmion, un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement est mis en place.

Une nouvelle convention doit donc être signée pour l'année scolaire 2019/2020. Elle est effective du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020.

Le coût total estimé du programme d'actions sur la durée de la convention est évalué à 32 034.02 €, et se répartit comme suit :

Un premier versement à la signature de la convention de 16 017.01 €

Un second versement en janvier 2020 de 14 415.31 €

Le solde à la fin de l'année scolaire de 1 601.70 €

La collectivité de Fontenay le Marmion achète également le matériel pédagogique (accompagnement à la scolarité) et le matériel nécessaire à la mise en place des activités périscolaires, notamment jeux de société, matériel de bricolage, de pâtisserie, fournitures sportives.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 13 voix pour :

Autorise le Maire à signer cette convention

Mais refuse de verser le rappel pour l'année 2018/2019 réclamé par La Ligue et qui n'était pas prévu initialement.

CONVENTION PROJET COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ - 2019-09-03

A compter du mois d'octobre, GRDF souhaite déployer à Fontenay Le Marmion des compteurs communicants Gaz auprès des habitants de la commune raccordés au réseau de distribution de gaz naturel

Pour lancer le projet GAZPAR la société ENGIE Inéo mandatée par GRDF demande la mise en place d'une convention

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 13 voix pour :

N'Autorise pas le Maire à signer cette convention et
Souhaite avoir plus d'explications sur la démarche d'ENGIE Inéo.

Arrivée en cours de séance de Mr VANDERMEERSCH

CANTINE PRESENTATION DEVIS - 2019-09-04

L'appel d'offre pour la construction d'une cantine scolaire est infructueux, aucune offre n'est parvenue en mairie ;

La société LEGOUPIL a envoyé un devis après la date du dépôt des offres, pour un coût total de 397 000.00 € TTC sans l'aménagement intérieur ;

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré avec 14 voix pour :

Ne retient pas le devis de l'Entreprise LEGOUPIL et
Demande à Monsieur le Maire de contacter d'autres entreprises et éventuellement de revoir le projet.

ECOLE NUMERIQUE DEVIS - 2019-09-05

Suite à l'accord du conseil municipal pour la poursuite du projet école numérique (délibération 2018-10-07) et le dépôt de la demande de subvention ;

4 sociétés d'informatique ont été sollicitées et ont présenté des devis ;

Après avis du responsable informatique de l'Inspection d'Académie, Monsieur le Maire propose de retenir « PSI technologie durable » d'un montant de 16 825.00 € TTC ;

Il rappelle que le projet est subventionné à 50 % ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour

Autorise le Maire à signer le dit devis.

NUMEROTATION RUE DES ROSIERS - 2019-09-06

Le Maire adjoint en charge de l'urbanisme s'est aperçu que la numérotation de l'impasse Rue des Rosiers était problématique en l'état actuel, aujourd'hui 3 propriétés sont en 6 bis ce qui peut poser des difficultés à l'avenir ;

Profitant de la demande d'un riverain et après consultation des services postaux, il propose de la revoir et de modifier ainsi :

Le 6 sera conservé

La pharmacie sera dorénavant au 6 ter

Et pour les trois autres propriétés 6 bis l'ajout des lettres A, B, C permettra de différencier les boîtes aux lettres, ce qui aboutira à 6bis A ; 6bis B ; 6bis C ;

Les riverains concernés recevront un courrier les informant de ces changements.

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec 14 voix pour,

Accepte que cette nouvelle numérotation soit mise en place.

MOTION FERMETURE PROGRAMMEE DES TRESORERIES - 2019-09-07

Les communes ont été invitées à émettre un avis sur la vaste réforme engagée par la Direction Générale des Finances Publiques, et notamment sur la nouvelle implantation des services dans le Calvados.

Désormais, il y aura un seul Service d'impôts pour les particuliers pour tout le Pays d'Auge (Trouville sur Mer) et un seul service pour les entreprises (Lisieux).

Des trésoreries de proximité seront encore supprimées, au profit de services de gestion comptable et un nouveau partenaire apparaît, le conseiller.

Le maillage des maisons de service au public serait accru et leurs attributions élargies.

Le conseil municipal attaché à la relation de confiance entretenue avec le trésorier, qui à la fois conseille, prend en charge, paye et encaisse, s'oppose à cette réforme, qui coupe le lien de proximité avec le comptable responsable.

La collectivité aurait avec cette réforme deux interlocuteurs au lieu d'un, ce qui est source de complexité et de difficultés.

Le système actuel fonctionne bien : en période de préparation budgétaire avec le comptable, les comptes sont analysés, les projets étudiés, ainsi que le financement et les imputations comptables. Un lien de confiance est tissé et les problèmes sont résolus en direct. Puis tout au long de l'année nos services trouvent auprès des agents de la trésorerie des réponses aux questions du quotidien, ce qui ne sera plus possible lorsque le service de gestion comptable aura un nombre de collectivités très important (300 et plus).

Le conseil municipal souhaite que le système actuel soit maintenu, avec une présence suffisante des services de l'Etat sur le Territoire, et un seul interlocuteur.

Nous savons que le Conseiller disparaîtra à son tour. Nous ne voulons pas revivre les épisodes que nous avons déjà connus avec la suppression de la DDE et de la DRAF.

Pour les habitants, professionnels, commerçants, artisans, la suppression des Centres des Impôts et des Trésoreries éloignera encore les lieux d'accueil spécialisés des citoyens, ce qui est très regrettable.

Enfin en ce qui concerne les Maison de Service Au Public , l'expérience a souvent montré que l'Etat après avoir organisé une présence, se retirait très rapidement des zones rurales.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal, est défavorable à cette réforme, et souhaite attirer l'attention de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Calvados, et demande à Monsieur Darmanin de ne pas poursuivre cette réforme.

QUESTIONS DIVERSES

TRANSPORTS : Un nouvel arrêt de bus est installé rue des Castors pour les collégiens. Il est matérialisé par un zébra au sol. Certains parents d'élèves réclament un abri bus. Cette demande pourra être étudiée ultérieurement.

VOIE DOUCE : Un des propriétaires refuse de vendre son terrain à la Communauté de Communes, prétextant une ancienne affaire de remembrement lui étant défavorable. Le président de la CDC l'a reçu. Pour l'instant les transactions sont bloquées. Le président de la CDC contactera prochainement un avocat pour obtenir conseil. Le projet ne peut avancer et aboutir tant que la CDC n'est pas propriétaire de l'ensemble des terrains.

RECOURS CONSEIL D'ETAT : Les conclusions du rapporteur public sont parvenues en mairie. Elles sont généralement suivies par les juges. La requête du plaignant n'est pas admissible.

SECURITE RD 235 : Le propriétaire de la crête de Fontenay réclame à la commune la mise en place de plusieurs mesures pour la sécurité de son personnel sur la RD235. Dans un premier temps, il a été redirigé vers le département, mais la crête étant dans l'agglomération, c'est à la collectivité de proposer des solutions.

Une étude de faisabilité sera réalisée avant d'apporter une réponse définitive au réclamant.

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL : Mme Even et sa commission vont commencer à y travailler.

TRAVAUX RD41 : « Le tourne à gauche » est très étroit il faudrait le signaler à la prochaine réunion de chantier.

GANG OF PIZZA : Trop de clients laissent trainer les cartons d'emballage et écrasent leur mégot sur le trottoir. La commune a donné son accord pour qu'une poubelle soit installée par le gérant. C'est en attente.

ASFM GYM : La section Yoga aimerait bénéficier d'un créneau le jeudi de 20 h 30 à 21 h 30 à la salle multi-activités.

Fin de Séance 20 h 00

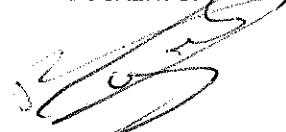
ANQUETIL G.



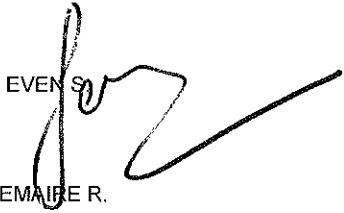
BAYRAC O.



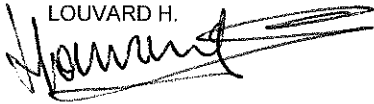
BOGAERT B.



BRIARD M.
(absente)

EVEN S.


LEMAIRE R.

LOUVARD H.


SAVORGNAN F.



VENTE M.


CHAPITEAU S.
(absente)

GILLARD T.
(absent)

LE RICHEUX E.

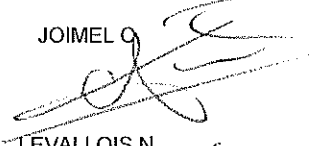
MEZIERES S.
(absente)


SENK M.


DUMENIL G.



JOIMEL O.



LEVALLOIS N.



MOISSON S.
(absente)

VANDERMEERSCH B.
(arrivé en cours de séance)

